

VENTE SOUS CHAPITEAU

MARDI 30 AVRIL JEU 2 MAI VEN 3 MAI SAM 4 MAI LUN 6 MAI

5 JOURS FOUS des centaines de produits neufs à prix cassés !!

(Liste des magasins sur www.mda-electromenager.com)

MDA
ELECTROMENAGER - IMAGE
COUTURE - CULINAIRES
N°1 DU DISCOUNT

COLMAR : P
03 89 80 52 95
61 Rue de Morat,
à côté Noz et de
Vie Ma Maison

VILLES MOYENNES Assises L'exemple colmarien ?

Colmar accueille les assises des villes moyennes et intercommunalités de France, les 6 et 7 juin prochains. La fédération des villes moyennes organise ses assises dans la cité de Bartholdi. Elle est présidée par le maire de Saint-Dié-des-Vosges, Christian Pierret. Des villes proches, comme Saint-Louis ou Sélestat y adhèrent tout comme d'autres, plus lointaines : Boulogne-sur-Mer, Cherbourg-Octeville, Ajaccio ou Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Les représentants de plus de 200 villes moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants) et de leurs intercommunalités se retrouveront deux jours, début juin, pour débattre du thème : « Comment bien vivre en ville ? » La question sera abordée lors de quatre conférences : « Offrir un habitat innovant et durable », « Imaginer ensemble les services de demain », « Optimiser les ressources au bénéfice du contribuable local », et « Pas de décentralisation réussie dans les villes moyennes ».

Le maire de Colmar, Gilbert Meyer, qui siège au conseil d'administration de la fédération voit dans une telle structure « d'abord la mutualisation des moyens et des services », mais aussi le moyen d'assurer « un rôle de locomotive aux villes moyennes, dans la politique territoriale ». C'est également un réseau qui sert d'inspiration. Et de citer les influences qui ont servi à la réalisation du Pôle média culture Edmond-Gerrer : « Nous avons visité la médiathèque de Châlons-en-Champagne. » Les visites guidées offertes aux représentants doivent pouvoir servir d'inspiration. S'ils vont découvrir les classiques de la vieille ville et du musée Unterlinden, le thème du renouvellement urbain sera central à la visite du quartier du Palais-Royal. Son réaménagement avait été primé en 2011 par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Financièrement, le programme des assises est pris en charge entièrement par la FVM. « Ça ne coûte rien », rassure le maire. « Sauf un repas offert par la ville et la CAC. »

PALMARÈS Pavillon Bleu

Pour la neuvième fois

Le palmarès 2013 du « Pavillon Bleu » des ports est dévoilé ce matin à Toul (Meurthe-et-Moselle). Le port de plaisance de Colmar est lauréat du label Pavillon Bleu pour la 9^e année consécutive. Ce pavillon récompense notamment les éco-gestes pour le respect de l'environnement.

Le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Son succès est tel qu'il est dorénavant présent sur tout le territoire français ainsi que dans 46 pays. Cette année, le record a été battu avec 92 ports labellisés en France, dont quatre d'Outre-Mer.

CONSEIL MUNICIPAL Règles d'urbanisme

Revoilà le PLU !

Le conseil municipal de Colmar a lancé hier soir le processus d'élaboration d'un nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) et du règlement local de publicité qui doivent faire l'objet d'une procédure unique.

Un retour à la case départ. En décidant hier soir de relancer le travail d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) adossé désormais à la révision du règlement local de publicité, les élus colmariens ont précisément orienté la Ville vers un nouveau départ en matière d'urbanisme et rétabli une situation très inconfortable.

Ce futur PLU doit remplacer à terme le Plan d'occupation des sols (POS) datant de 1992 et entré à nouveau en vigueur le 10 mai 2011, date à laquelle le tribunal administratif avait cassé le PLU approuvé par la commune en janvier 2007. Pour limiter la casse, la Ville avait dû procéder à diverses modifications de ce POS un peu ancien, à trois reprises, en 2011 et en 2012.

La mise en œuvre de ce long processus a été approuvée à l'unanimité

Depuis, la loi et les prescriptions ont évolué. L'élaboration et l'approbation du PLU et du règlement local de publicité doivent faire l'objet d'une procédure unique et d'une même enquête publique. Et la Ville, dont le dernier document en matière de publicité remonte à 1990, doit se mettre en conformité avec les orientations issues de la loi de Grenelle II. Le PLU devra en outre être compatible avec les documents supra communaux tels que le programme local de l'habitat, le plan de déplacement urbain et le schéma de cohérence territoriale (SCoT Colmar-Rhin-Vosges).

LE CHIFFRE

645 840 €

C'est ce que coûtera à la Ville de Colmar l'aménagement des espaces publics de l'écoquartier Amsterdam, les 73 000 € restant étant apportés par la Région Alsace et l'Agence nationale de rénovation urbaine. Ce programme comprend entre autres l'aménagement de vagues engazonnées, de plantation de bandes arbustives, d'une aire de jeu, d'une large place et d'un cheminement piétons/cycles.



Le règlement local de publicité de Colmar va être défini en même temps que le Plan local d'urbanisme (PLU). Objectif : « concilier la signalisation des activités économiques, la liberté d'expression et la liberté du commerce et de l'industrie avec l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement bâti et naturel ». PHOTO DNA - NICOLAS PINOT

Le PLU vise plusieurs objectifs dont celui de renforcer l'attractivité et la vitalité économiques de la Ville, coordonner les modes de déplacement en valorisant les modes alternatifs à la voiture, préserver les milieux naturels remarquables tout en confirmant le rôle de centralité de Colmar.

La procédure sera suivie par le cabinet d'études OTE Ingénierie pour un montant de 147 855 €. Le processus d'élaboration prévoit, outre la concertation classique, un groupe de travail composé d'élus de la majorité et de l'opposition. Ce dossier communal a suscité des interrogations sur une approche intercommunale des règles d'urbanisme, de déplacements urbains et d'habitat. « Prévoyez-vous un plan de déplacement supra communal ? », a ainsi demandé Guy Waehren (Majorité) après que Victorine Valentin (PS) a demandé si un PLU intercommunal était envisagé. Le premier adjoint Yves Hemedinger a précisé que le PLU intercommunal ne figurait pas dans le Grenelle II et qu'il faisait l'objet d'une discussion au Parlement. Ce qu'a confirmé le maire qui s'est montré très consensuel hier soir sur un sujet qui crispe pourtant les maires qui ne veulent aucunement se défaire de leur compétence en matière foncière. « La réflexion sera au moins intercommunale », a précisé Gilbert Meyer, égale-

ment président de la CAC. « Nous arrivons sans aucun problème à un schéma intercommunal par superposition des POS ou des PLU locaux. Toutes les révi-

sions seront le fruit d'une réflexion commune », assure-t-il. Seul l'avenir le dira. ■

F. BY

L'AGGLOMÉRATION, ENJEU ÉLECTORAL

Le point sur les nouvelles modalités de composition du conseil communautaire et du bureau de l'agglomération de Colmar (CAC) ne devait être que technique ; Victorine Valentin a décidé hier soir qu'il serait aussi politique. À l'orée de la bataille des municipales dont les enjeux dépasseront le seul centre-ville, l'élu socialiste a critiqué la gouvernance d'une « CAC dont le périmètre s'est toujours développé sans enthousiasme et en application stricte, voire parfois dure des textes » et qui exerce ses compétences dans « le strict minimum imposé par la loi ».

« Réduire le nombre de conseillers communautaires colmariens ne passe plus pour un geste magnanime envers les petites communes mais devient une marque de désintérêt de Colmar pour cet outil, dont les compétences semblent figées dans le temps et qui ne parvient plus à s'insérer efficacement dans le paysage institutionnel alsacien », a encore lancé la conseillère régionale en estimant que « Colmar ne

joue pas pleinement son rôle d'animateur et de répartiteur de richesse sur son territoire ». Tristan Denéchaud a abondé dans son sens.

« Les compétences ne sont pas faites par une faction politique du conseil municipal mais par la communauté d'agglomération. On peut émettre des souhaits mais ils resteront des souhaits », lui a répondu le maire et président de la CAC en répétant qu'il avait « en charge la fiscalité des contribuables » et qu'il était hors de question pour lui de « faire rentrer dans [son] agglomération un tel business », en parlant de la petite enfance. « L'intercommunalité doit faire ce que la commune ne peut pas faire toute seule », a asséni Gilbert Meyer, toujours partant pour accueillir individuellement les communes du Ried Brun dans la CAC. Et d'ajouter que le nombre de délégués de la CAC est en deçà de ce qu'a autorisé le législateur, ce que conteste Victorine Valentin qui entend faire jouer le contrôle de légalité sur ce point précis.

FRANCK BUCHY

LIQUIDATION
avant travaux

Du 2 mai au 22 juin 2013

MELISSA BIS
Prêt-à-porter Femme

ARMANI JEANS
LIU.JO
MARC CAIN
CHACOK
BERENICE...

ESPACE DU REMPART
COLMAR

418329000 Récapéssé n°68-2-2013-07

ARGOR
Le Marché d'Or

ACHAT - VENTE
OR, ARGENT,
Métaux Précieux sous toutes formes,
MÉTAL ARGENTÉ
BIJOUX Anciens ou Modernes,
DIAMANTS
MONTRES et ARTICLES de LUXE
OR et ARGENT
D'INVESTISSEMENT

Pour en savoir plus : www.argor-colmar.com

4, rue des Serruriers - COLMAR - 03 89 232 173

Résidence Saint-Gilles pour personnes âgées à Colmar fait peau neuve ! Depuis 39 ans

Afin d'améliorer le confort de vie de ses résidents et permettre une sécurité maximale, des gros travaux de réhabilitations ont été entrepris depuis le printemps 2012. Tous les studios, plus accueillants et lumineux disposent d'une entrée, d'une salle d'eau avec douche à l'italienne, un coin cuisine adaptée et une grande pièce avec balcon propice à la sérénité et au bien-être.

- Un logement individuel de 25 m²
- Un environnement calme et proche de toutes commodités (hôpital, commerces, gare, bus pour centre ville et autres destinations à 100 mètres)
- Un parc arboré et fleuri
- Un service restauration adapté à votre santé
- Un service blanchisserie
- Un service animation
Loto, cours de mémoire, sorties, ateliers musique, jeux de cartes, peintures...
- Appartement à meubler par vos soins

2, rue de Saint-Gilles • 68000 COLMAR
N'hésitez pas à venir nous rendre visite...

Renseignez-vous au 03 89 80 79 22

Email : residence.gilles@wanadoo.fr - Site : www.residence-saint-gilles.com